



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 5 décembre 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents *avec voix délibérative* : **21** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : **1** Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE

CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUÈDE ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

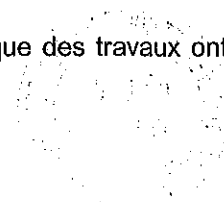
Représentés (pouvoirs) : Pouvoir de M. Pierre PASQUIER à M. Alain PERRET

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_088

Intégration des travaux en régie (budget principal)

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, informe les membres du Comité syndical que des travaux ont été faits en régie par le service des entretiens généraux au cours de l'exercice 2024.





Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par le syndicat qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures.

Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés en interne qui viennent accroître le patrimoine du SITCOM.

Monsieur Alain PERRET donne lecture de la liste des travaux réalisés en régie, présentée ci-après, pour un montant total de **99 497.11 €**.

Chantier	Description	Main d'œuvre	Pièces	Services	Total
Déchetterie Messanges	Pose blocs béton pour loges	189,20 €	2 250,40€		2 439,60 €
Déchetterie Orthevielle	Création dalle point tri à l'extérieur et prolongement dalle Maritime	1 040,60 €	2 259,32 €	239,63 €	3 539,55 €
Déchetterie Soustons	Dalle Point Tri et déplacement des conteneurs maritimes	6 243,60 €	5 710,43 €	6 367,79 €	18 321,82 €
Déchetterie St-André-Seignanx	Pose de blocs béton en fond de parc végétaux	496,65 €	4 528,60 €	119,81 €	5 145,06 €
Déchetterie Tarnos	Fabrication abri sécubén	8 514,00 €	7 515,96 €		16 029,96 €
Déchetterie Vielle Saint-Girons	Refection Aire de stockage des bennes secours	1 842,93€	1 797,40 €	4 104.05 €	7 744,38 €
Sitcom	Pose de dalles pour conteneurs 4m3	19 629,50 €	24 191,28 €	2 455,96 €	46 276,74 €
	Total				99 497,11 €

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine du Syndicat. Il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement par opérations d'ordre.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que les travaux réalisés en régie pour l'exercice 2024 s'élèvent à **99 497,11 €**
- **PRECISE** que les dépenses engagées à la section de fonctionnement feront l'objet d'un transfert en section d'investissement par :
 - o Une recette au 042 « opération d'ordre de transfert entre sections », à l'article 722
 - o Une dépense au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » à l'article 2135

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 11 décembre 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

